COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL DE VIRTON

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL DE VIRTON

RAPPORT D'ACTIVITES 2024

CLDR : Composition et règlement

La Commission Locale de Développement Rural de Virton a été renouvelée en 2013. Le règlement d'ordre intérieur a été modifié, approuvé par la CLDR le 4 décembre 2013 et par le Conseil Communal le 20 décembre 2013. Suite aux élections de la fin 2018, un nouvel appel a été fait auprès des membres de la CLDR pour savoir s'ils souhaitaient poursuivre leur mission au sein de la commission. En fonction de leurs retours, le Conseil Communal a désigné le 27 décembre 2019 les délégués de la Ville auprès de la CLDR. La désignation de ces représentants a été modifiée par une décision prise en conseil communal le 28 octobre 2020, la CLDR étant dorénavant constituée de 10 membres effectifs et 10 membres suppléants. En date du 22 avril 2021, suite à la démission de l'échevin Michel Themelin, Monsieur Hugues Baillot a été désigné comme son remplaçant.

Fin 2023, deux personnes ont demandé à démissionner. Ces deux démissions seront présentées lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

Etat des activités durant l'année écoulée

En 2020, la réunion du 18 juin 2020 avait pour but principal de présenter le nouvel avant-projet du dossier du centre communautaire de Saint-Mard. En 2021, aucune réunion n'a été organisée, puisque le projet du centre communautaire de Saint-Mard n'a pas encore été finalisé et que les conditions sanitaires n'étaient pas favorables aux rassemblements.

En 2022, seul restait l'aménagement du centre communautaire de Saint-Mard et l'agent du service environnement démissionnait. Pour ces raisons, une seule réunion de la CLDR avait pu être programmée.

En 2023, seul restait l'aménagement du centre communautaire de Saint-Mard pour lequel nous sommes en attente du permis d'urbanisme. Pour cette raison, une seule réunion de la CLDR a été programmée en 2023.

En 2024, le permis d'urbanisme a été accordé le 13 septembre.

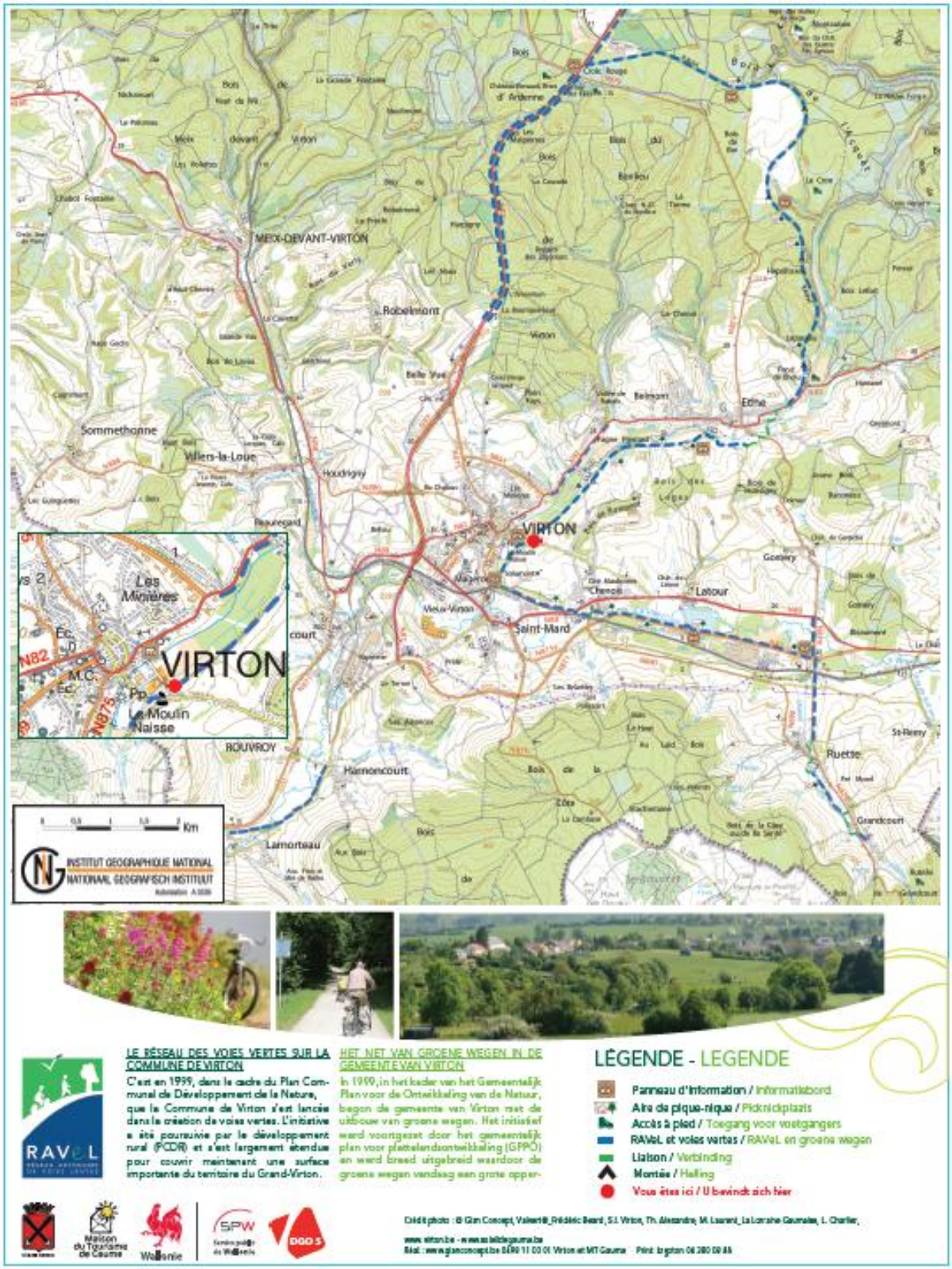
1. Suivi des conventions 'voies lentes' (2006 et 2011)

A l'échelle du territoire communal, il s'agit d'un projet véritablement structurant, composé d'une multitude de tronçons. Il consiste à créer un circuit complet de voies lentes qui relie entre eux les villages et le centre de Virton, adapté aux piétons, cyclistes et cavaliers, qui favorise une découverte touristique de la commune, mais qui rend également aisés et sûrs des déplacements quotidiens de la population (vers les écoles, les commerces, les lieux de travail et les lieux d'activités communautaires).

Pour compléter le réseau général de voies lentes conçu par la CLDR et inscrit dans le PCDR, il a été fait appel à divers programmes de réalisation :

année	tronçon	longueur	source de subvention	montant du subside	coût total	état de réalisation
2006	Saint-Mard à l'ancienne gare de Virton	615 m	Mercure	102.000	376.000	Terminé
2006	Ancienne gare de Virton à Pierrard	1300 m	Crédit d'impulsion	177.000		Terminé
2007	Ancienne gare de Ruette à Ruette	925 m	Plan escargot	153.750	205.000	Terminé
2007	Ancienne gare de Ruette aux Quatre chemins	875 m	Mercure	237.500	296.873	Terminé
2008	Etangs de Latour à la liaison Quatre chemins - Ruette	1.884 m	Plan escargot	362.092	482.790	Terminé
2012	Chemin de la Messe entre Ruette et Grandcourt	1.100 m	Crédit d'impulsion	148.149,15	197.532	Terminé
2015	Contournement du village d'Ethe	950 m	Crédit d'impulsion	129.000	215.000	Terminé
2017	Réalisation de liaisons entre pistes à Chenois	150 m	Mobilité douce	56.250	75.000	Réception provisoire le 28/06/2021

Le plan ci-après permet de visualiser l'ensemble du réseau de voies lentes de Virton.



Les tronçons achevés ou en voie de l'être (sous convention ou autres programmes de financement) sont aujourd'hui très régulièrement utilisés par divers types de publics : étudiants, touristes, sportifs, familles. Tous les échos sont positifs, à la fois quant à l'utilité de ce projet et à la qualité de sa réalisation.






Le réseau de voies lentes est un très gros projet de développement rural qui repose sur la réalisation de deux « tronçons majeurs » le long de la Vire et du Ton.

Plusieurs tronçons des fiches projets sont réalisés et ont bénéficié pour certains d'autres sources de financement : (Plan Mercure – Crédit d'impulsion – Plan Escargot). La piste entre Chenois et les étangs de Latour est l'objet de la convention 2011. Les travaux relatifs à la réalisation de cette piste sont terminés depuis fin 2016.

La commune de Virton a rentré une candidature dans le cadre de l'appel à projet commune pilote Wallonie cyclable et a été retenue. Les projets proposés par la CLDR sont examinés dans le cadre de cet appel à projet et un des membres de la CLDR fait partie du Conseil Consultatif Vélo pour en assurer le suivi.

2. Suivi de la 2ème convention (2008)

La convention 2008 portait sur les aménagements dans les villages, à savoir :

- les abords et la sécurisation de l'école de Chenois

- l’aménagement de la traversée du centre de Gomery
- les abords de l’abreuvoir à Latour

Les travaux sont terminés.

3. Suivi de la 3ème convention (2009)

Le « Centre Lorrain du Patrimoine et de la Rénovation Durable » constituait le projet de convention DR à conclure en 2009 avec la Région Wallonne. Une subvention de 865.120 € était a priori affectée à la construction du bâtiment. Mais le refus du projet Interreg relatif au fonctionnement du centre a empêché, depuis cette époque, sa mise en œuvre concrète.

La CLDR et la Commune restent cependant fermement attachées à la réalisation de ce projet majeur dans les objectifs de développement communal.

4. Suivi de la 4ème convention (2010)

La convention 2010 est relative à l'aménagement du presbytère de Ruette en maison de la ruralité.

L'ancien presbytère de Ruette est repris au Patrimoine Monumental de la Belgique n°21 (Arrondissement de Virton, pp. 382-383) en raison de son architecture remarquable. La restauration de ce bâtiment s'inscrit avant tout dans une volonté de conservation et surtout de mise en valeur du patrimoine de la commune.

Le projet envisagé est la combinaison de plusieurs fonctions : tout d'abord, une maison de l'artisanat, ensuite, une maison de village, car Ruette est aussi un village dynamique.

Sur cette base, le projet de la maison de la ruralité a fait l'objet d'un concours d'architecture qui a permis de désigner l'auteur de projet fin novembre 2011. Après de nombreuses réflexions, le projet complet a été approuvé au Conseil Communal le 6 mars 2015 pour un montant de 672 984,46 € HTVA. Quatre offres ont été réceptionnées en avril mais, les offres ont été jugées irrégulières, car il manquait des documents dans chacune d'elles. Le dossier a été présenté au Conseil Communal en juin afin de décider de retenir la procédure négociée avec les sociétés ayant remis pris. Les offres corrigées ont été réceptionnées, le marché attribué le 23 décembre 2015. Cependant, la décision d'attribution a été annulée par la Tutelle et un nouveau rapport d'adjudication. La nouvelle décision d'attribution sur base de ce rapport modifié date du 2 mars 2017 et le dossier d'attribution du marché a été approuvé par le Ministre le 19 juin 2017. Les travaux ont débuté en août 2017 et se sont terminés fin 2018. La réception provisoire a été organisée le 25 février 2019.

Une première réception définitive a été refusée, ce qui a été approuvé par le collège en date du 23 juillet 2020. La seconde réception définitive a été organisée le 18 décembre 2020 été elle a été approuvée par le collège communal le 11 février 2021.

5. Suivi de la convention DR 2015 « Maison rurale de Chenois »

Pour rappel, la fiche projet relative aux trois maisons de village à Ethe, Saint-Remy et Chenois n'avait pas fait l'objet d'une convention entre 2012 et 2014. Les rénovations des maisons de village proposées initialement n'étant plus d'actualité, il était donc opportun pour la CLDR de proposer une modification de la fiche-projet.

La salle des Troubadours à Chenois permettant d'accueillir un plus grand nombre d'activités, mais devant faire l'objet de travaux de rénovation, il a été proposé de relocaliser la maison de village de Chenois vers le bâtiment des Troubadours (près de l'Eglise). Il s'agit d'assurer, au travers du réaménagement de ce bâtiment, un développement accru des associations et groupes locaux ainsi que de leurs activités, donc de la vie communautaire dans le village de Chenois et dans les villages de la commune en général. La rencontre avec le groupement des Troubadours et avec d'autres associations qui pourront être concernées par cet aménagement montre une dimension du projet non chiffrable.

Le projet envisagé doit éviter de trop modifier l'atmosphère très particulière de la salle actuelle tout en augmentant la polyvalence des activités qui pourront être accueillies. L'idée retenue pour l'aménagement est la combinaison de plusieurs fonctions : tout d'abord, une fonction culturelle et de spectacles, ensuite, une maison de village, car Chenois est aussi très dynamique.

Les membres de la troupe des Troubadours de Chenois portent le dossier de l'aménagement de la salle, car ils mesurent bien son importance dans la vie communale et l'urgence de la restaurer. Un auteur de projet a été désigné le 13 octobre 2016 et l'avant-projet a été approuvé par l'administration communale le 18 mai 2017. La réunion d'avant-projet avec le service du développement rural a eu lieu le 7 juin 2017 et le dossier d'avant-projet a été approuvé le 27 octobre 2017. Le 28 décembre 2017, l'avant-projet était approuvé par le conseil communal également. Le dossier de demande de permis d'urbanisme a été envoyé aux services d'Arlon et le permis d'urbanisme accordé le 14 septembre 2018. Le cahier spécial des charges est en cours d'élaboration.

En raison des difficultés financières rencontrées par la commune, le projet a été à l'arrêt durant l'année 2019. Des réunions ont eu lieu avec les membres des Troubadours qui sont en recherche d'autres voies de financement pour mener ce projet à son terme. Le projet a été relancé en 2020 par différentes réunions au cours desquelles les pistes de financement des Troubadours ont été exposées. La convention précisant l'engagement de chaque partie a été élaborée et devait être approuvée en 2020 pour pouvoir poursuivre le projet. Cette approbation n'a pas abouti et le projet a été mis en suspens en 2021.

6. Suivi de la convention DR 2016 « Maison rurale de Saint-Mard »

Pour la même raison que l'aménagement de la salle des Troubadours de Chenois, la réhabilitation du centre communautaire de Saint-Mard a été choisie pour être intégrée au Programme communal de Développement Rural, mais cette fois par l'intermédiaire d'un addendum, car ce projet n'y était pas repris initialement.

Le centre communautaire de Saint-Mard a été construit en 1982. Les activités qui y ont été recueillies alors étaient la bibliothèque, l'école de secrétariat après 16h00, les entrainements d'un club de patin et, quelques années plus tard, les repas de clubs et/ou familiaux. Il présente une surface de 743 m^2 dont 582 m^2 au rez-de-chaussée (grande salle, cuisine, cafétéria ou petite salle, sanitaires, bibliothèque) et 161 m^2 à l'étage (salles de classe et niveau mezzanine de la bibliothèque).

Depuis trente-cinq ans, les activités s'y sont encore plus développées, mais les infrastructures et équipements commencent à se dégrader. Les normes de sécurité n'y sont plus à jour et le chauffage n'est plus adapté à toutes les activités organisées. Les sanitaires sont dans un état vétuste et l'accueil des personnes à mobilité réduite n'est pas assuré. Les besoins de polyvalence permettant l'accueil de toutes les associations et/ou activités ne sont pas rencontrés. La grande salle manque par exemple de lumière. Les gestionnaires ne peuvent donc pas toujours répondre aux nombreuses demandes de toutes les associations.

Et le village de Saint-Mard est très actif et compte de plus en plus d'associations. Le vivre ensemble et la convivialité sont l'identité du village et la bonne humeur partagée est soutenue par un folklore local très solide. La jeunesse tient aussi à perpétuer les traditions. Pouvoir rénover le centre communautaire de Saint-Mard tout en offrant plus de polyvalence permettrait de maintenir les activités existantes, mais également d'en développer de nouvelles grâce au dynamisme local 'boosté' par des infrastructures accueillantes et modulables. La même frénésie de développement des activités se retrouvera au centre communautaire comme elle s'est révélée après la rénovation du kiosque.

La convention a été signée par la Région Wallonne le 30 mai 2016, l'auteur de projet a été désigné le 2 juin 2016. La réunion d'avant-projet avec le service du développement rural a eu lieu le 22 juin 2017. Le 27 juin 2018, l'avant-projet est approuvé par le conseil communal et le 3 octobre 2018, c'est l'avenant et la note justificative de dépassement de délai et de budget qui sont approuvés par le conseil communal.

La demande de permis de bâtir est introduite et le dossier jugé incomplet en date du 11 octobre 2018.

En raison des difficultés financières rencontrées par la commune, le projet a été à l'arrêt durant l'année 2019. Des réunions ont eu lieu à la fin de l'année pour chercher une solution. Il a été décidé de modifier le projet afin de réaliser le minimum de travaux uniquement. Pour cela des réunions ont été organisées en 2020 pour rencontrer le service de prévention incendie, ORES et les plans actuels du bâtiment ont été soumis à l'AFSCA pour avis. Un avant-projet modifié a été présenté à la CLDR puis au service du développement rural.

La réalisation d'un audit énergétique a été jugée importante, il a été finalisé en 2021. Suite aux conclusions, des modifications ont été apportées qui ont été approuvées par le conseil communal à la fin de l'année 2021. Le cahier des charges et la demande de permis d'environnement sont élaborés sur cette base.

7. Autres projets de la CLDR

Projets « Label viande de Gaume » et « abattoir communal »

La CLDR a rapidement fait le constat que le projet « Label viande de Gaume », inscrit dans le PCDR, réclamait une initiative privée et que l'action publique devait prioritairement consister en la mise aux normes CE et en la modernisation de l'abattoir de Virton. Le coût de cette action avoisine le million et demi d'euros.

Avec le soutien de la Région Wallonne, de la Province de Luxembourg et de certaines communes voisines, la commune de Virton s'est engagée dans cette voie. L'abattoir – qui est resté communal – a été complètement réaménagé et sa réouverture a eu lieu en septembre 2012.

Depuis, un groupement d'éleveurs gaumais regroupés sous l'appellation 'coopérative fermière de Gaume', soutenus par le Parc Naturel de Gaume, a vu le jour. Il travaille en collaboration étroite non seulement avec l'abattoir de Virton mais également avec l'atelier de découpe privé installé sur le site.

La CLDR s'est investie dans le suivi de l'opération. Une visite de l'abattoir communal par les membres de la Commission Locale de Développement Rural a notamment été organisée le 17 novembre 2012. Les membres de la CLDR sont régulièrement tenus au courant des évolutions de l'abattoir.

Projet « Aménagement d'une aire mobilhome »

Ce petit projet consiste en l'aménagement de places de mobilhomes, en bordure de voie lente, à proximité du village de Ethe. Il tient à cœur à la CLDR parce qu'il fait la synthèse, de manière concrète, entre accueil touristique, valorisation du réseau de voies lentes, et soutien au commerce local. Ce projet a été proposé comme convention 2011B, laquelle n'a cependant pas a été approuvée par le Gouvernement wallon. Ce projet a également été présenté à la Maison du Tourisme de Gaume, qui s'est engagée tout d'abord à le mettre en œuvre dans la mesure de ses moyens et des subventions qu'elle parviendra à mobiliser à cette fin. Ce projet est actuellement à nouveau à l'examen, mais dans le cadre d'une étude plus complète relative à la redynamisation du site de la vallée de Rabais. Ce dernier projet a été exposé aux membres de la CLDR le 15 décembre 2015 afin de recueillir leurs avis et/ou idées.

Une convention de travail a été établie avec l'intercommunale IDELUX pour réaliser une étude de concept de base de loisirs à Rabais, en collaboration avec un bureau spécialisé. Ce dernier, nommé Alterespaces, a ainsi été mandaté début 2015 pour ce travail, en s'associant avec un bureau paysager, Arpayge. Un comité de pilotage composé des représentants des différents intervenants au niveau de

la vallée, mais aussi de membres de la CLDR, a suivi l'élaboration du dossier. Le DNF a été consulté pour les aménagements liés à la pêche et à la forêt.

Un 'masterplan' a été établi, qui donne les pistes de solutions envisageables pour la redynamisation du site de Rabais, éventuellement moyennant un phasage des travaux. Les contraintes sont nombreuses. Il faut tenir compte des résidents, tout en prévoyant des éléments attractifs en matière de tourisme pour attirer d'éventuels investisseurs. L'enjeu de la réduction du trafic est également majeur, car la circulation de transit s'est révélée importante. Afin d'accueillir les visiteurs, la construction d'un parking, qui pourrait accueillir des aires de mobilhomes est envisagée sur le champ de foire. La recherche d'investisseurs s'est poursuivie et des investisseurs se sont annoncés en 2021. Des projets concrets sont en train de voir le jour.

Suivi de l'étude d'un nouveau Plan Communal de Mobilité

L'ancien Plan communal de Mobilité a été établi à la fin des années 1990 (avril 1999), par une firme de Lille. Il a été à l'origine notamment de la mise à sens unique du 'ring' de Virton.

Une réactualisation de ce plan est nécessaire et, à cette fin, une société doit être désignée par une procédure de marché de prestations de services. Le cahier spécial des charges est en cours d'élaboration sur base d'un prédiagnostic de l'état de la mobilité dans la commune.

Celui-ci se scinde en plusieurs parties : identification des problèmes, des potentialités, liste des contraintes (études et données existantes), aperçu des projets stratégiques, et orientations - objectifs. Ce dernier point recense les idées et projets retenus actuellement par le collège communal. Un résumé de ces éléments a été exposé aux membres de la CLDR en septembre 2015.

Les orientations et objectifs retenus sont :

- Favoriser la marche
- Favoriser le vélo
- Favoriser l'usage des transports en commun
- Encourager l'usage rationnel de l'automobile
- Encourager l'intermodalité
- Réduire le nombre et la gravité des accidents de la route

L'avis des membres de la CLDR a été formalisé lors de la réunion suivante en octobre 2015.

Parc naturel de Gaume

Le « Parc naturel de Gaume » est au départ une idée nourrie par un petit groupe de citoyens. Mais les premiers contacts pris de manière informelle avec des élus, des opérateurs de développement local, des associations, des personnes-ressources les persuadent rapidement que cette idée a un avenir intéressant.

Dès le départ, la CLDR de Virton s'est intéressée et s'est impliquée dans le processus. Un de ses membres a été désigné pour suivre l'ensemble des travaux et en rendre compte à l'assemblée.

En avril 2014, la CLDR a été consultée pour remettre son avis sur le projet de plan et le rapport d'incidences environnementales du Parc Naturel de Gaume. En novembre 2014, ses membres ont également été invités à assister à une journée de rencontre participative dont le but était de proposer des actions à entreprendre dans le cadre du Parc naturel de Gaume et du programme d'actions LEADER 2015-2020.

Ainsi, après 3 ans de travail participatif avec les forces vives du territoire des communes d'Aubange, Etalle, Florenville, Meix-devant-Virton, Musson, Rouvroy, Saint-Léger, Tintigny et Virton, le Parc Naturel de Gaume a été reconnu par le Gouvernement wallon en décembre 2014.

Dans le cadre du programme du Parc Naturel de Gaume, un projet de légumerie-conserverie a été approuvé qui devait être installé sur le site de l'abattoir de Virton. En raison du surcoût financier important du projet, dû entre autres à l'augmentation du prix des matériaux, il a dû être abandonné et des recherches visent à trouver une autre déclinaison de celui-ci, tout en sachant que les subsides ne seront plus octroyés.

Aménagement d'un stand de tir

Après 3 années de recherches intensives, un terrain a enfin été identifié pour accueillir le futur Stand de Tir. Il devrait se situer près de l'Arboretum de Virton. Ceci résulte in fine des échanges de terrains entre la Commune et D. Geoffroy, du changement d'affectation des terrains communaux situés près de l'ancienne décharge au Fonds des Naux, de l'octroi du permis à D. Geoffroy pour le dépôt à cet endroit de terres et de pierres naturelles et de nombreuses réunions avec DNF la DGO4 Urbanisme à Arlon.

Ces trois dernières années, d'anciennes propositions ont été réexaminées et d'autres étudiées. Rappelons que le site de Latour avait été écarté pour des raisons d'incidence acoustique et le site de Ethe pour un problème de voirie et de refus des riverains.

Les nouvelles propositions de sites ont porté sur la carrière de Grandcourt (refusée en raison de la présence de lichen rarissime), la carrière NRI à Croix Rouge (idem pour l'hirondelle de carrière), un terrain rue des Ateliers à Chenois (nuisances acoustiques), un terrain Communal près de la Cellulose (nuisances acoustiques), une ancienne carrière (privée) près du Fourneau Marchal (après discussion avec M Thiry, bourgmestre d'Etalle), un grand hangar aux 4 Chemins de Ruette (privé, nuisances acoustiques et coût) et enfin aux environs de l'Arboretum (plus précisément près du Chemin des Naux).

Ce site avait déjà été étudié voici quelques années mais sans succès du fait d'une opposition assez vive de l'Urbanisme.

Ce dernier a revu sa position et a fini par accepter la demande communale.

Le CTV (Architecte S. Duquet) a constitué un dossier pour une demande de subsides Infrasports et un financement communal. Plusieurs réunions ont eu lieu tant à l'Hôtel de Ville que sur place pour choisir entre deux options d'implantation. Le permis d'urbanisme pour le stand de tir a été délivré le 27 avril 2018.

En raison des difficultés financières rencontrées par la commune, le projet a été à l'arrêt durant l'année 2019. En 2022, la décision a été prise de vendre les bois communaux en vue de la réalisation du stand. Déboisement et terrassement auront lieu respectivement en 2023 et 2024.

Aménagement d'arboretums

Deux arboretums étaient visés plus particulièrement dans la liste des projets du PCDR : l'arboretum de Virton et l'arboretum des Zigomars situé dans la vallée de Rabais. Les plaquettes de l'arboretum de Virton ont été harmonisées par une nouvelle signalétique réalisée dans le cadre des subventions de la 'Semaine de l'Arbre' et des panneaux didactiques pour l'arboretum des Zigomars sont imprimés à chaque nouvelle subvention obtenue dans le cadre du Plan Communal de Développement de la Nature.

Evaluation de l'opération de développement rural

Le bilan des projets et actions menées jusqu'à présent dans le cadre de l'opération de développement rural de Virton montre que de nombreux projets inscrits dans les lots prioritaires du PCDR et de sa prolongation ont été entrepris par la CLDR et, pour certains également, déjà conduits à terme, ou en passe de l'être.

La durée de validité du PCDR étant arrivée à échéance, plus aucune convention n'a été passée avec la Région Wallonne. Les membres de la CLDR ont donc poursuivi leur travail soit pour mener à bien les conventions en cours pour trouver d'autres sources de financement - dans le cadre des projets de voies lentes.

Ainsi, en matière de réalisation, le projet du PCDR aujourd'hui le plus étendu à Virton est le réseau de voies lentes reliant les villages entre eux et avec Virton. Il est largement plébiscité. Leurs usagers sont nombreux et de profils variés : sportifs à l'entraînement, grands-parents promenant leurs petits-enfants – ou l'inverse ! –, étudiants se rendant aux cours et écoliers, en classe, touristes en expédition découverte. Ce projet est donc en quelque sorte le meilleur ambassadeur du PCDR de Virton. Les aménagements des villages de Chenois, Latour et Gomery ont largement contribué aussi à répondre aux souhaits exprimés par la population d'embellissement et de sécurisation des villages.

Il est en fait extrêmement difficile de savoir avec précision ce que la population sait exactement du PCDR, de ses acteurs, de ses projets et de ses réflexions. La Commune consacre une page de son site Internet à la présentation du travail de la CLDR et de l'état d'avancement des projets, mais ceci ne provoque pas spécialement de retour de la part des internautes. Des panneaux montrant le réseau de voies lentes sur la commune de Virton ont été installés le long des pistes. Une piste supplémentaire pourrait consister en une enquête faite par les membres de la CLDR auprès des habitants de leurs villages respectifs ou dans leurs connaissances résidant sur la commune.

Actuellement, la mobilisation jamais démentie de la CLDR au cours de toutes ces années de travail, son implication forte dans la définition et le suivi des projets, ses initiatives diverses, constituent probablement le meilleur indice de satisfaction populaire quant à l'utilité de l'O.D.R. et à l'intérêt de ses réalisations.

En résumé, l'ODR a grandement aidé à la réalisation concrète de projets variés et d'envergure, répondant à des souhaits de la population, à l'objectif de « mise en valeur du patrimoine naturel, paysager, bâti qui caractérise l'ensemble de la commune » faisant partie de la stratégie du PCDR et couvrant de manière équilibrée le territoire communal. D'autre part, elle est à la source de l'existence d'une Commission locale de développement rural, pleine d'idées et de ressources.

Continuité et poursuite des projets

L'ensemble des thèmes de développement majeurs qui avaient été retenus lors du cycle d'information et de consultation de la population étaient les suivants, sans que l'ordre de présentation ne corresponde spécialement à un ordre d'importance :

- la vie associative et culturelle,
- la vie communautaire,
- la jeunesse,
- le patrimoine architectural et naturel,
- l'aménagement et l'embellissement des villages (dont les aménagements de sécurité),
- la mobilité et la mobilité lente,
- l'économie, le tourisme et l'agriculture.

L'importance pour les habitants de la commune de la vie associative, culturelle et communautaire, de la jeunesse, du patrimoine architectural et de l'aménagement et de l'embellissement des villages a conduit la CLDR tout naturellement, sans nécessairement y consacrer un groupe de travail spécifique, à inscrire l'aménagement de maisons rurales au départ du PCDR, mais également lors de sa prolongation. Ainsi l'aménagement du presbytère de Ruette en maison rurale et de l'artisanat dont les travaux se sont terminés fin 2018 constituera également un projet porteur du PCDR, largement plébiscité par la population. Ensuite, l'aménagement espéré de la salle des Troubadours en maison rurale avec l'accueil d'activités culturelles variées vise aussi à répondre pleinement aux souhaits des habitants.

Fin d'année 2015, la CLDR s'est prononcée majoritairement pour inscrire comme projet final de sa première opération de développement rural, l'aménagement d'une nouvelle maison rurale, en un lieu central pour le regroupement et le développement de nombreuses activités : le centre communautaire de Saint-Mard. Puisque l'aménagement retenu n'avait pas fait l'objet d'une fiche-projet, la CLDR et la Commune ont sollicité un addendum qui a été approuvé en mai 2016. L'auteur de projet a été désigné dans la foulée le 2 juin 2016 et le début des travaux espéré en 2022.

Concernant le réseau de voies lentes, les travaux de la piste Chenois-Latour sont terminés. La réception provisoire a eu lieu en novembre 2016. Les travaux de réalisation du Chemin de la Messe reliant Ruette à Grandcourt ont été réalisés et sont également terminés. Enfin, les travaux de réalisation de la piste de contournement d'Ethe ont eu lieu en 2017. En 2020 sont normalement prévus les travaux de liaison entre pistes à Chenois. De plus, une convention pluri communale a été signée par 12 communes avec IDELUX dans le but d'établir un schéma directeur du réseau de voies lentes sur la commune et un travail est également en cours avec la province pour déterminer un réseau de points-nœuds sur le territoire provincial.

En 2019, suite aux difficultés financières rencontrées par la commune en raison de la peste porcine africaine et de la réduction de précomptes reçus de certaines entreprises, certains projets ont été mis à l'arrêt. Des solutions ont été recherchées en 2020 qui ont conduit à la tenue d'une réunion organisée avec la CLDR pour l'avant-projet modifié du centre communautaire de Saint-Mard. Le projet est en cours d'élaboration, mais n'a pas encore été finalisé, c'est pourquoi aucune réunion de la CLDR n'a été programmée en 2021. Le projet de la salle des Troubadours à Chenois est maintenu en suspens.

En 2023, le réseau points-nœuds a été finalisé sur le territoire de la commune.

Etant donné la fin de la période de validité du PCDR, les membres de la CLDR se concentrent sur la réalisation des projets subventionnés. Cependant, la poursuite de l'extension du réseau de voies lentes est toujours une priorité de la CLDR et la recherche de subventions se poursuit, ainsi que l'étude du réseau, surtout en matière de cheminement du tracé parmi les propriétés privées. Ainsi, en 2024, la commune a acheté un terrain en vue de la création d'une piste cyclable permettant la liaison des pistes Ethe-Pierrard-Bosquet-Golfe au centre de Saint-Mard.

La création d'une passerelle au-dessus du Ton est également en cours (travaux de défrichage en partie terminés et pose d'un garde-corps réalisée). Celle-ci permettra la liaison de la piste Pierrard-Bosquet au Val d'Away, le Val d'Away devant être réaménagé par le SPW avec séparation des cheminements cyclo-piétons de la circulation automobile.

Les membres de la CLDR souhaitent s'investir dans une nouvelle opération de développement durable.

Certains membres de la CLDR s'investissent toujours dans les projets communaux, par l'intermédiaire d'autres commissions ou conseils consultatifs, comme par exemple le Conseil Consultatif Vélo, ou le comité de pilotage de la Convention des Maires.